

Nouveau commissariat à Arlon: 3.200 m² pour la police

Quentin Deuxant

Après un an et demi de travaux, le nouveau commissariat arlonais, situé rue Joseph Netzer, accueille la population depuis ce mardi. Au total, ce sont près de neuf millions d'euros qui ont été investis pour l'achat et la rénovation du bâtiment anciennement occupé par les Mutualités Chrétiennes. Un plus pour la population et pour le personnel de la zone de police.



Q. D.

L'accueil dans le nouveau commissariat a été facilité.

C'est sûr, les cartons ne sont pas encore tous déballés. Le déménagement devait d'ailleurs continuer mardi et mercredi. Mais la zone de police Arlon-Attert-Habay-Martelange dispose enfin de ses nouveaux bâtiments et peut y accueillir dès ce mardi tous les citoyens qui souhaitent obtenir une information ou déposer une plainte.

Ce déménagement, qui représente un coût non-négligeable, devenait urgent. Les anciens bâtiments étaient en effet vétustes et leur positionnement à deux endroits différents dans Arlon posait des problèmes pratiques. Aujourd'hui, les services de la police locale et fédérale travailleront depuis le même commissariat, y compris les services d'intervention et le Service Local de Recherche. Le nouveau commissariat va aussi donner plus d'espace aux policiers, passant de 1300 à 3200 m². « *Ce nouveau bâtiment nous a permis de relancer une série de choses* », s'est félicité le commissaire divisionnaire Joseph Haan. « *Nous disposerons de six cellules, ce qui sera bien plus pratique que dans nos anciens bâtiments. Nous avons aussi dans cet immeuble des locaux pour recevoir et photographier les personnes arrêtées. Sans oublier les sept salles d'auditions, pour enfants et adultes, dans lesquelles une caméra pourra filmer les auditions. En outre, une sorte de salle de jeux a été prévue pour les enfants. C'est donc vraiment un plus pour la population, mais aussi pour nous.* »

Prolongez l'information dans La Meuse Luxembourg de ce mercredi 27 mars.

Ce site est protégé par le droit d'auteur, tous droits réservés. Toute reproduction et/ou rediffusion de contenu par quelque moyen que ce soit doit faire l'objet d'une autorisation spécifique auprès de Copiepresse au 02/558.97.80 ou via info@copiepresse.be. Sont toutefois autorisés la reproduction des contenus de fils [RSS](#) ou Widget, aux conditions fixées RSS/Widgets, ou un lien vers la page d'accueil. Plus d'infos: www.copiepresse.be / Informations légales.